



XXX : attention à l'arnaque !

Par **sem78**, le **02/11/2010 à 21:28**

Bonjour,
XX : Attention à l'arnaque !
Si vous êtes contacté par cette société, ne faites pas comme moi...
Un rapide historique de mon cas :
Date d'ouverture du contrat «XXe» : 25 10 2001
Durée du contrat : 20 ans
Versements : 150 euros/mois
Mise en réduction : 1 08 2005
Versements au 31.12.2007 : 7 192 euros
Valeur du contrat au 31.12.2007 : 4 941 euros (avant le krach boursier)
La rentabilité du contrat jusqu'au 31.12.2007 est de -31 % !, alors que la rentabilité affichée sur mes relevés depuis le début est de 15,02 %. La différence vient des frais de souscription.
Le conseiller ne m'a (évidemment) pas parlé des frais de souscription exorbitants, prélevés sur les 3 premières années, calculés sur la totalité de la durée du contrat (20 ans).
Ces frais s'élèvent à 2 875 euros, ce qui est absolument SCANDALEUX !
(cela fait dans mon cas des frais de souscription de 30 %, bien loin des 2,5 % annoncés)
Le problème avec ce contrat est qu'il ne faut absolument pas interrompre les versements pendant toute la durée (20 ans). Alors qui ne connaît pas de problème sur une durée aussi longue !
Le conseiller a également oublié de me préciser ce «petit» détail. Pour lui il n'y avait pas d'incidence à signer pour 10 ou 20 ans....
Le fonctionnement de ce contrat ne m'a pas été clairement exposé lors de la signature.
Pour moi, il y a un vrai défaut de conseil et de l'abus de confiance.
Ce contrat est, pour un non professionnel de la finance comme moi, absolument illisible.
(Pour la petite histoire, je suis allé voir un spécialiste de la finance qui lui s'est trompé dans le calcul de la commission XX.....) Comment voulez vous qu'un non professionnel comme moi comprenne quelque-chose !
Voilà un petit aperçu des pratiques commerciales XX.
Il suffit de faire un tour sur des forums pour voir combien de clients se sont fait avoir....
Tapez «XX arnaque» dans un moteur de recherche.
Mon témoignage sert à ce qu'il n'y en ait pas d'autres qui se fassent plumer !

Par **chaber**, le **03/11/2010 à 06:13**

Bonjour,

Votre expérience malheureuse est un témoignage qui devrait servir à de nombreux souscripteurs dans ce domaine où il est difficile de s'y retrouver.

Les premières précautions à prendre sont de vérifier les frais retenus sur les versements et les frais sur l'épargne constituée.

Certaines sociétés créent de nouveaux contrats avec des taux de rendement attractifs dans l'immédiat, mais cela ne dure pas.

Anecdote personnelle: J'ai accepté de recevoir un démarcheur qui avait 3 ans d'expérience. Lorsque j'ai posé la question sur les frais retenus sur l'épargne constituée: AUCUN.

Voyant que je maintenais ma position, ce démarcheur a décidé de consulter sa direction et un mois après il m'a remercié d'avoir appris quelque chose, dont il a eu confirmation. A méditer!!!